



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boissons rafraîchissantes

Question orale n° 359

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la menace que fait peser sur notre industrie des boissons rafraîchissantes l'accord entre l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE). En effet, le sucre produit en France, nécessaire à leur fabrication, est vendu dans notre pays au prix communautaire. Le même sucre, fabriqué en France, est vendu dans les pays de l'AELE au cours mondial, soit la moitié du prix communautaire. Leurs boissons bénéficient ainsi d'un prix de revient inférieur d'environ 0,60 franc par litre. Les droits de douane entre l'AELE et l'Union européenne étant nuls, cette différence de 0,60 franc par litre se répercute intégralement sur le prix de vente en France et entraîne l'effondrement des parts de marché de nos industriels. Aussi lui demande-t-il quelles mesures d'urgence il entend prendre pour faire cesser cette situation.

Texte de la réponse

M. le président. M. Yves Deniaud a présenté une question, n° 359, ainsi rédigée:

«M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la menace que fait peser sur notre industrie des boissons rafraîchissantes l'accord entre l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE). En effet, le sucre produit en France, nécessaire à leur fabrication, est vendu dans notre pays au prix communautaire. Le même sucre, fabriqué en France, est vendu dans les pays de l'AELE au cours mondial, soit la moitié du prix communautaire. Leurs boissons bénéficient ainsi d'un prix de revient inférieur d'environ 0,60 franc par litre. Les droits de douane entre l'AELE et l'Union européenne étant nuls, cette différence de 0,60 franc par litre se répercute intégralement sur le prix de vente en France et entraîne l'effondrement des parts de marché de nos industriels. Aussi lui demande-t-il quelles mesures d'urgence il entend prendre pour faire cesser cette situation.»

La parole est à M. Yves Deniaud, pour exposer sa question.

M. Yves Deniaud. J'ai souhaité appeler l'attention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'un accord qui existe depuis longtemps mais qui a révélé une faille, exploitée récemment par des industriels situés dans les pays de l'AELE.

L'industrie française de boissons rafraîchissantes, sodas, limonades, boissons aux fruits est menacée de mort du fait d'une distorsion de concurrence. En France, le sucre nécessaire à la fabrication de ces produits est vendu et acheté au prix communautaire. Le même sucre, fabriqué dans notre pays, est vendu dans les pays de l'Association européenne de libre-échange au cours mondial, moins élevé. Pour atteindre ce prix mondial, le sucre de l'Union européenne fait l'objet de restitutions, versées par l'Union européenne aux producteurs de sucre.

Ainsi, les boissons fabriquées en Suisse, principalement, mais aussi dans d'autres pays de l'AELE, bénéficient d'un prix de revient inférieur d'environ 60 centimes par litre à celui des boissons concurrentes fabriquées en France. Les droits de douane entre l'AELE et l'Union européenne sur ces produits étant nuls, cette différence de 0,60 franc est intégralement répercutée sur le prix de vente en France. Sachant que le prix de revient d'un litre de boisson de ce type est de l'ordre de 2,15 francs, vous conviendrez que ce surcoût est totalement irrattrapable

par nos industriels. Cette concurrence, qui s'est développée récemment, fait s'effondrer les parts de marché de notre industrie à toute vitesse. Si des mesures urgentes - mise en jeu de la clause de sauvegarde ou d'un «panel» de l'Organisation mondiale du commerce - ne sont pas prises très rapidement, cette industrie va disparaître purement et simplement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de l'industrie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je vous prie d'excuser l'absence de Dominique Strauss-Kahn. Ma compétence sur ce sujet est sans doute moindre que sur la question précédente. (Sourires.)

Le problème de l'importation des boissons rafraîchissantes en provenance de Suisse met à jour la différence très importante entre le prix du sucre communautaire et les cours mondiaux. Cette différence est ancienne mais n'avait jusqu'alors pas posé de problèmes, du moins identifiés, dans le cadre des échanges entre, d'une part, les pays de l'Union européenne et, d'autre part, l'Association européenne de libre-échange, dont la Suisse fait partie.

L'augmentation récente de capacité d'une usine implantée en Suisse, qui bénéficie d'un accès sans droit de douane sur le marché communautaire pour les sodas, a mis en évidence cette différence. Cela crée naturellement des distorsions de concurrence préjudiciables à l'industrie française de production de boissons rafraîchissantes.

Afin de répondre à votre préoccupation, les différents départements ministériels concernés sont en train d'examiner les mesures qui pourraient être prises - elles devront l'être au niveau communautaire - et de rechercher, par la même occasion, d'éventuelles distorsions de concurrence dans d'autres domaines que celui des boissons rafraîchissantes.

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. J'insiste sur le caractère urgent du problème. J'espère que l'Union européenne se prononcera très rapidement et que la France se montrera ferme. Des millions de litres de boissons rafraîchissantes sont actuellement consommés, et la consommation va s'accroître considérablement dans la saison qui s'annonce. Nos industriels ne pourront pas tenir longtemps. C'est une question de semaines.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 359

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 1998, page 4024

Réponse publiée le : 27 mai 1998, page 4266

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mai 1998